



## protection d'un majeur en raison de son état de santé

Par mymy, le 28/05/2009 à 14:23

Bonjour,

depuis un certain nombre d'années, ma mère s'alcoolise et accumule des dettes. Toutefois, elle parvient à subvenir à ses besoins alimentaires en ayant conservé une activité professionnelle.

A ce jour, ses problèmes avec l'alcool semblent s'accroître et elle n'honorait plus ses factures courantes (loyer ect...)

Elle a refusé d'être placée sous tutelle en ne se présentant pas à la visite médicale indispensable à la mise en place de la dite mesure.

je ne vis pas dans la même région qu'elle et il m'est difficile d'entrer en contact avec elle pour connaître sa situation financière précise et lui venir en aide par la même occasion.

Enfin, existe-t-il une mesure susceptible de me prémunir de ses dettes actuelles et à venir ? Est-il possible d'engager une mesure sans son accord afin de la protéger ?

D'avance, je vous remercie de votre réponse.